

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 juin 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Régine GOURDIN - Roland BLUM représenté par Albert GUIGUI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Sandrine D'ANGIO représentée par Antoine MAGGIO - Patrick GHIGONETTO représenté par Patrick BORE - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Daniel HERMANN - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Florence MASSE représentée par Vincent GOMEZ - Guy MATTEONI représenté par Laurent LAVIE - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Bernard MARTY - Martine VASSAL représentée par Marine PUSTORINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Alain CHOPIN.

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 003-221/14/CC

■ Approbation d'une demande de subvention pour une consultation relative à la politique foncière de Marseille Provence Métropole
DUF 14/11502/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire, la Communauté Urbaine s'est dotée de documents de planification : SCOT, PLH, PDU, SDAC traduisant des objectifs ambitieux de développement.

En outre, Marseille Provence Métropole doit se lancer dans l'élaboration d'un PLU intercommunal.

Ces politiques publiques d'aménagement, qui consistent à anticiper les besoins démographiques, économiques et de l'habitat, tout en protégeant les espaces agricoles et naturels, sont potentiellement consommatrices de foncier.

Or, dans un contexte de tension et de rareté de la ressource foncière il convient de mettre en œuvre une politique foncière volontariste et anticipatrice.

D'ores et déjà, les différents acteurs du foncier se sont engagés dans un partenariat au travers de prospectives et d'actions concrètes favorisant le renouvellement urbain plutôt que l'extension ainsi que le maintien et le développement de l'activité agricole.

Par ailleurs, un observatoire foncier est en cours d'élaboration.

Mais à l'heure actuelle, il n'y a pas véritablement de politique foncière transversale qui émerge clairement et fasse partie intégrante de la stratégie de développement de Marseille Provence Métropole.

En conséquence, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, dans le cadre d'un marché de services, vient de lancer une consultation pour la réalisation d'un diagnostic de la situation foncière de Marseille Provence Métropole visant à identifier les enjeux afin de dégager les axes stratégiques d'une politique foncière en matière d'habitat, d'économie, d'environnement et agricole.

La Région Provence Alpes Côte d'Azur, par délibération n° 13 1587 du 13 décembre 2013, a ouvert le dispositif de soutien régional à l'élaboration de stratégies foncières et aux études foncières et d'urbanisme. Marseille Provence Métropole sollicite auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur une subvention au titre de ce nouveau dispositif d'aide.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code des Marchés Publics
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2012 approuvant le Schéma de cohérence territorial (SCOT) de la Communauté Urbaine ;

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

- La délibération du Conseil Régional PACA du 13 décembre 2013 relative à la modification des dispositifs du cadre d'intervention foncière et d'urbanisme.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole souhaite dégager des axes stratégiques d'une politique foncière ;
- Que la Région PACA propose dans le cadre de sa politique foncière et d'urbanisme un dispositif d'aide à l'élaboration de stratégies foncières et d'appui aux études foncières liées à l'urbanisme.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la demande de subvention auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur au titre du nouveau dispositif suivant et nécessitant la transmission d'un dossier de demande de subvention :
- Soutien régional à l'élaboration de stratégies foncières et aux études foncières et d'urbanisme.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer toute pièce utile à la constitution des dossiers de demande de subventions.

Article 3 :

Les recettes nécessaires seront constatées au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole 2014 et suivants – Opération Projet / 1449 – Fonction 824 – Sous politique C130.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, de l'Etat, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à l'Urbanisme - PLUI
Aménagement Communautaire

Laure-Agnès CARADEC

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire,
Patrimoine foncier, Protection et Sécurité
des espaces communautaires

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014